



CHATEAUROUX

Objets métalliques non identifiés à déterrer, ce matin, à Charlier

Le lointain projet de reconstruction de la caserne de gendarmerie Charlier à Châteauroux démarre ce matin par la sécurisation : 50 pièces métalliques non identifiées sont à déterrer.

Sur un site qui est caserne depuis longtemps, qui servit aux troupes allemandes pendant la Deuxième Guerre mondiale, qu'on reconstruisit dès 1962, on ne peut s'empêcher de penser qu'il y a peut-être quelque danger à creuser le sol inconsidérément. Dès ce matin, une pelleteuse va entreprendre de procéder à de prudentes et minutieuses excavations pour des fouilles – ici pyrotechniques et pas archéologiques – à la pelle, dès lors que les objets métalliques qui ont été repérés par détection magnétique à l'aide d'un magnétomètre auront été approchés à 40 centimètres environ. Alors, le travail le plus fin débutera. Le site de la caserne va voir dans les deux ans qui viennent s'ériger le long de la rue du Gendarme-Comboliaud, en direction du stade PTT, de nouveaux

logements pour les forces de gendarmerie. Le lieutenant-colonel Frédéric Laurent exposait hier, en réunion technique de chantier, comment va se dérouler la phase initiale, en présence des techniciens du génie de Tours, superviseurs des opérations et les techniciens de Sita Remédiation, filiale de Suez, chargée du travail. Ce chantier préalable et particulier, qui débute ce mardi matin et s'achèvera vendredi, «consiste à dépolluer le site des 50 objets métalliques qui ont été détectés par magnétomètre lors d'un sondage effectué en 2004. »

«On ne nous a pas signalé de bombardement sur ce site donc les risques d'y trouver des explosifs sont très très réduits mais le principe de précaution prévoit qu'on détruise chacune de ces pièces. L'identification de l'implantation des 50 cibles est achevée sur la partie des 3,2 hectares de la caserne où le futur chantier de construction des 250 à 260 logements nouveaux doit s'engager. Sont concernés pour cette première tranche les secteurs Sud-Est et Nord-Ouest du site. Tout

ce qui devra être " détruit " le sera sur place et les "choses" repérées seront contrôlées une à une.»

La réglementation prévoit aussi que, dans un tel cas, une voie publique proche – la rue Comboliaud – soit interdite à toute circulation, à toute présence humaine (civile ou militaire) autre que les techniciens lors des fouilles pyrotechniques. On comprendra aisément que la ville ait pris les arrêtés utiles pour bloquer la rue, ait prévu des voies de circulations autres et pris en charge les riverains le temps que le travail soit achevé dans la partie immédiatement en bordure de rue.